



Commune de **Château-Thébaud**
Communauté d'agglomération **Clisson,**
Sèvre & Maine
Canton de **Vertou-Vignoble**
Arrondissement de **Nantes**
Département de **Loire-Atlantique**

Nombre de membres dont le conseil
municipal doit être composé : **23**
Nombre de conseillers en exercice : **22**
Nombre de conseillers qui assistaient à la
séance : **18**
Quorum : **12**

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU
JEUDI 12 OCTOBRE 2023**

Le six octobre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal a été convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le douze octobre deux mille vingt-trois.

Le Maire,

Le douze octobre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Procès-verbal affiché le 18 octobre 2023

Étaient présents :

M. BLAISE Alain	M. PRUD'HOMME Christophe	Mme DEGOSSE Lysiane
Mme LECORNET Valérie	Mme LEHUCHER Laurence	Mme LEMAITRE Séverine
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel	Mme BRILLOUET Corinne	Mme MAISDON Sophie
M. TOUZEAU Nicolas	M. MATHE Christophe	M. DROUARD Pascal
M. COCHIN Thierry	M. ROBIN Denis	Mme MOREAU Francine
M. GOURAUD Patrick	Mme ELINEAU Nathalie	M. MORISSEAU Thomas

Absents :

Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. TOUZEAU Nicolas
M. LANDREAU Guillaume qui a remis un pouvoir M. BOUSSONNIERE Jean-Michel
Mme HERMON Viviane qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie
Mme DELPORTE Karine
Mme DEGOSSE Lysiane arrivée à compter du point n°3
Secrétaire : M. MATHE Christophe

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal s'il y a des remarques sur la rédaction du compte rendu du conseil municipal 14 septembre 2023.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à ce titre, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu du conseil municipal 14 septembre 2023.

1 Etude de rénovation urbaine -approbation du rapport d'étude et du plan guide

M. le Maire remercie M. OVAL, chargé d'étude de la société ADEPE de venir présenter le rapport d'étude à l'assemblée.

En préambule il rappelle que ce travail a été amorcé en janvier 2022 afin de réfléchir à l'avenir de ce site au regard des besoins à venir de la collectivité, sachant que cette réflexion s'intègre dans le cadre plus globale de la révision du PLU.

M. OVAL rappelle que des ateliers, des réunions thématique et des visites « en marchant » ont été réalisés avec la participation de la population.

Les grands axes du projet en termes de besoins exprimés :

- logements « séniors » desservis par une cour facilitant la tranquillité mais aussi les échanges dans un ensemble de 12 logements, rue de la Haie.
- extension du parking de la salle des sports (avec une réserve foncière à côté)
- 1 terrain de tennis neuf (à côté des anciens terrains destinés à la démolition)
- un espace boisé avec jeu de boules et aménagement d'un espace détente équipé de mobilier et jeux d'aspect naturel
- zone pavillonnaire route de Vertou (6 logements environ avec son entrée par un plateau routier)
- 3 logements de type collectif pour environ 32 logements, comprenant sur tout ou partie des RDC des commerces et services dont une maison de santé pluridisciplinaire. A ce titre M. le Maire rappelle que les professionnels de santé ont participé à une réunion le 22 juin dernier.

Les notions clés du projet pris en compte :

-densité de la programmation en cohérence avec le SCOT en cours d'élaboration
-prise en compte de l'artificialisation des sols et du réchauffement climatique par une extension du parking sans enrobés et une renaturation des surfaces et la constitution d'îlot de fraîcheur (typologie d'arbres en fonction des usages et des contraintes locales).

Echanges :

-le déplacement de l'arrêt de car peut être envisagé mais de quelques mètres
-les espèces d'arbres sont proposées en fonction de leur résistance au réchauffement climatique mais aussi par le faible entretien et impacts racinaires
-la hauteur des collectifs sera regardée au niveau du PLU (R+1 + attique ou R+2 + attique)
-voirie : la rue de la Haie fera l'objet d'une rénovation en intégrant les besoins du nouveau quartier (à ce propos le site d'apport volontaire sera regardé)
-stationnements en nombre suffisant : le nombre de places est considérablement accentué avec une réserve en cas de besoin sachant que les logements auront aussi des obligations. Cependant l'idée est d'optimiser les stationnements entre les différents besoins et moments d'utilisation.

A noter que le coût de l'ensemble est estimé à 1 247 000€ HT (hors logement) sachant que les ventes contribueront fortement à ce financement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'étude de rénovation urbaine et de programmation du site sportif,
- **APPROUVE** le plan guide proposé et détaillé plus avant.

2	Charte des bénévoles de la bibliothèque municipale
----------	---

Mme LECORNET rappelle le travail indispensable des bénévoles de la bibliothèque permettant des horaires d'ouvertures plus larges et la mise en place d'animations variées.

Le bénévole d'une bibliothèque municipale est juridiquement regardé comme un « collaborateur occasionnel d'une mission de service public. Dans ce contexte il a semblé opportun de fixer un statut à nos bénévoles afin d'établir les droits et obligations de chacun.

A titre complémentaire il est rappelé que 2 bénévoles sont invités aux réunions du conseil d'administration de la bibliothèque. Cet organe, se réunissant au moins une fois par an est composé par ailleurs du Maire, de l'adjoint au maire délégué à la culture du DGS et de la bibliothécaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la charte du bénévole de la bibliothèque municipale annexée à la présente.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la présente charte, celle-ci devant également être signée par les bénévoles.

3	Rapport d'activité de Clisson Sèvre Maine Agglomération
----------	--

L'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39,
CONSIDERANT le rapport d'activité 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,
CONSIDERANT les comptes administratifs 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexés,

ENTENDU la présentation de M. le Maire, ainsi que les interventions des représentants de la commune à l'organe délibérant de Clisson Sèvre et Maine Agglo,
Il est proposé au Conseil Municipal de :
PRENDRE CONNAISSANCE du rapport retraçant l'activité 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi que de ses comptes administratifs.

Le Conseil Municipal :

➤ **PREND ACTE** du rapport retraçant l'activité 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi que de ses comptes administratifs.

4 Acquisition de terrain à Caffino -réserve foncière -parcelle B70

M. COCHIN propose, à l'occasion d'une vente de terrain passée par la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) d'acquérir la parcelle, compte-tenu de son intérêt pour la commune, aux abords de Caffino et de la rivière.

Ce terrain est classé en zone NS au plan local d'urbanisme.

Il rappelle la volonté de la municipalité, exprimée tout au long du travail sur la révision du PLU, de constituer des réserves sur ces secteurs privilégiés, en particulier le long de la Maine.

Le propriétaire a donné son accord au prix de 1€/m² pour 2 380 m².

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle B n°70 au prix de 2 380€.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes et à prendre toutes mesures nécessaires.

5 Régularisation foncière le Chessis – parcelles BE n°5 et 7

M. COCHIN explique propose la régularisation de deux parcelles qui constituent de fait le domaine public sachant que sur l'une d'elle est construit une aubette de car dans le hameau du Chessis. Le propriétaire a donné son accord pour 1€ symbolique.

Ce terrain est classé en zone Np au plan local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles BE n°5 et 7 au prix de 1€.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes et à prendre toutes mesures nécessaires.

6 Ressources humaines : création d'un contrat PEC (parcours emploi compétences) au service Familles

M. TOUZEAU propose de recourir à un contrat PEC afin de renforcer les effectifs d'encadrement des différents services à la jeunesse. En effet il y a lieu d'organiser le remplacement de plusieurs agents absents, par ailleurs les effectifs, en particulier sur l'accueil périscolaire, sont de nouveau en progression depuis la rentrée.

La mission locale du Vignoble nous accompagne sur cette mission, qui comprend un volet formation.

La durée du contrat est envisagée sur 9 mois, à compter du 1^{er} novembre 2023 pour 30 heures hebdomadaires sachant que l'aide de l'Etat, de 40%, porte sur 26 heures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (21 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la création d'un poste de contractuel en PEC à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à signer le présent contrat.

➤ **APPROUVE** le tableau des effectifs à effet du 1^{er} novembre 2023 suivant :

Filière	Grade	Ec hell	nbre/grade et quotité horaire	Service	durée de service (en h)	Effectifs pourvus
Administrative	Attaché principal	A2	1	Administratif	35	1
Administrative	Rédacteur principal de 1ère classe	B3	1	Administratif	35	1
Administrative	Rédacteur principal de 2ème classe	B2	1	Administratif	35	1
Administrative	Adjoint administratif principal 1ère classe	C3	1	Administratif	35	1
Administrative	Adjoint administratif territorial	C1	1	Administratif	8	1
Administrative	Attaché territorial	A1	1	Animation	35	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C3	1	Animation	35	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C2	1	Animation	35	1
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	4	Animation	35	4
Animation	Adjoint d'animation territorial	C1	1	Animation	28	
Technique	Technicien territorial	B1	1	Technique	35	1
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Technique	35	1
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	Technique	35	1
Technique	Adjoint technique territorial	C1	2	Technique	35	2
Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	C3	1	Scolaire	35	1
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	1	Scolaire	27	1
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	C2	3	Scolaire	30	2
Technique	Adjoint technique territorial	C1	2	Scolaire	25	2
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	24	1
Technique	Adjoint technique territorial	C1	1	Scolaire	16	1
Sociale	ATSEM principal de 1ère classe	C3	1	Scolaire	29,7	1
Sociale	ATSEM principal de 2ème classe	C2	2	Scolaire	29,7	2
Patrimoine	Adjoint du patrimoine	C1	1	Bibliothèque	17,5	1
<i>Total</i>			31			

Postes non permanents:

Filière		qté	service	durées	motif
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Animation	35	accroissement temp.
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Animation	32	accroissement temp.
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Animation	32	accroissement temp.
Animation	Adjoint d'animation contractuel	1	Animation	28	vacance d'emploi
Animation	Contrat PEC	1	Animation	30	accroissement temp.
<i>Total</i>		5			

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Mme LECORNET

-L'étude du projet de nouveau terrain de tennis a démarré, avec un objectif de mise en service à l'été 2024 (rencontre avec le club à venir)

-Randonnée de la semaine bleue prévue le 18 octobre

-Soirée cinéma avec le film « Poly » le vendredi 13 octobre à l'Espace Bois Joli (gratuité)

➤ M. GOURAUD

La 2^{ème} phase du chemin du Chêne est terminée. Elle permet d'assurer une liaison douce entre le bourg et la Butterie. Une 3^{ème} partie reliant la Poterie est à l'étude.

Travaux : la réfection d'une partie des trottoirs de la Poterie est terminée

➤ Mme LEUCHER - conseil municipal des enfants

Fin de mandat chargée pour nos jeunes élus avec le repas des aînés, la matinée 1ers secours, la commémoration du 11 novembre et la cérémonie « 1 arbre 1 naissance » le 18 novembre.

Elections du futur CME le 15/12/2023

➤ **M. MATHE**

Travaux sur les bâtiments :

- Réfection de la cloison de la salle du Bois de la Haie prévue à Noël
- Rénovation de la mairie : appel d'offres en novembre et début des travaux en janvier
- Rénovation des sanitaires de l'école : appel d'offres en novembre et travaux l'été prochain

➤ **Budget participatif du département**

Il est rappelé que la population peut désormais voter sachant qu'un projet de l'Amicale Laïque intéresse la commune avec l'aménagement de Caffino (« Caffino rive gauche »). Les habitants sont invités à voter sur internet

➤ **Agenda**

- Réunion du SCOT pour tous les élus le 19 octobre
- Repas des aînés le 3 novembre
- Foire commerciale le 21 octobre (inauguration à 11h)

Fin de réunion : 21h35

SIGNATURES

	Maire	Signatures		Secrétaire de séance	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		M.	MATHE Christophe	